



Changement de fonction pendant le préavis

Par **Code0**, le **03/02/2022** à **09:03**

Bonjour,

J'ai démissionné et je suis en période de préavis (3 mois). Mon employeur a trouvé mon remplaçant et souhaite que je n'occupe plus mes fonctions actuelles (management d'équipe, gestion de projets...) et que je m'efface au profit de mon remplaçant tout en restant dans l'entreprise jusqu'à la fin de mon préavis.

Mon employeur a-t-il le droit de me "démettre" de mes fonctions sans autre formalisme ?

Que suis-je en droit de lui demander ?

Merci

Par **morobar**, le **03/02/2022** à **11:38**

Bonjour,

Préavis ou pas, l'employeur est en droit de modifier les attributions de son personnel.

Bien sûr sauf abus de droit, ce qui ne paraît pas être le cas tel que vous exposez la situation.

Vous allez donc ouvrir un conflit (devant le conseil de prudhommes) sans certitude de bonne fin, sauf les frais de votre conseil.

Si vous tenez absolument à travailler, demandez à votre employeur de vous fournir une activité entrant dans le champ de vos compétences. Vous pourriez être surpris par la largesse de ce champ de compétence.